

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, MELGAREJO, MOURRE.

Excusé : C. REYNAUD-DULAURIER .

1/ Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2013 :

- taxe d'habitation : 11,63 %,
- taxe foncière (bâti) : 20,15 %,
- taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

2/ Approbation des résultats 2012 Commune

Dans sa séance du 11 mars 2013, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2012 :
 - Investissement - 40 435,78 €
 - Fonctionnement 87 660,32 €
 - Total 47 224,54 €
- Résultat de clôture de 2012 :
 - Investissement 127 404,63 €
 - Fonctionnement 230 980,46 €
 - Total 358 385,09 €

3/ Approbation des résultats 2012 CCAS

- Résultat de l'exercice 2012 :
 - Investissement 0,00 €
 - Fonctionnement 53,90 €
 - Total 53,90 €
- Résultat de clôture de 2012 :
 - Investissement 0,00 €
 - Fonctionnement 1 615,03 €
 - Total 1 615,03 €

4/ Budget Primitif 2012

M. le Maire présente le BP 2013 élaboré par la Commission Finances. Quelques points sont revus et celui-ci est voté équilibré en fonctionnement à 524 574,00 € et en investissement à 312 715,09 €.